VILLE DE GIROMAGNY

PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexes

Notice sanitaire

Vu pour être annexé à la DCM d'arrêt du :
Vu pour être annexé à la DCM d'approbation du :

atelier VILLES & PAYSAGES

egis aménagement

1- ASSAINISSEMENT ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

1. Situation actuelle :

La commune de Giromagny fait partie de la Communauté de Communes La Haute Savoureuse qui possède la compétence assainissement collectif (collecte et traitement).

1.1. Réseau de collecte

L'ensemble de la commune de Giromagny est doté d'un réseau d'assainissement de type séparatif, les eaux pluviales étant collectées séparément.

Le schéma directeur d'assainissement sur les communes de Giromagny, Lepuix-gy, Rougegoutte et Vescemont a été réalisé par la Direction Départementale de l'Equipement du Territoire de Belfort, sur la base du zonage d'assainissement approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 26 mai 1999. Ce document délimite les zones d'assainissement individuel et les zones d'assainissement collectif. La planche n°1 du schéma directeur d'assainissement concerne la commune de Giromagny.

Les zones d'assainissement individuel concernent :

- les habitats dispersés du Mont Jean ;
- le stand de tir et la scierie situés au centre de la Commune et entourés de zones non constructibles mais néanmoins desservis;
- l'habitat dispersé situé à la sortie de Giromagny le long de la route d'Auxelles Bas ;
- une habitation isolée à l'extrémité de la rue du Verbal ;
- une habitation isolée le long de la rue de l'Abattoir mais néanmoins desservie.

1.2. Traitement des eaux usées

Les eaux usées de la commune de Giromagny sont traitées par la station d'épuration de la communauté de communes La Haute Savoureuse mise en service en juin 2001.

Sa capacité nominale de traitement est de 9 400 Eq/habitants. Elle est constituée d'une filière de traitement biologique à boues activées avec rejet des eaux épurées dans la rivière « La Savoureuse » à l'aval de Giromagny.

Un poste de refoulement des eaux usées et implanté sur la commune et permet de collecter les eaux usées du lotissement Les Planchettes

2. Situation future

2.1. Réseau de Collecte

Dans le cadre du zonage d'assainissement, le programme 2010 prévoit de desservir les secteurs suivants :

- La rue des Castor
- La rue du Mont Jean et le Chemin du Mont Jean

2.2. Traitement des Eaux usées

La charge de la station d'épuration est actuellement d'environ 4600 Eqh pour une capacité nominale de 9400 Eqh et une population globale en périmètre collectif de 6700 habitants. L'augmentation de la population, due à l'urbanisation future, peut donc atteindre environ 2500 Eqh sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. La capacité des zones urbanisables prévues au PLU est d'environ 150 habitations soit 450 Eqh, ce qui représente 18 % de la réserve de capacité.

3. Zones AU du PLU

3.1. Zone 2AU située entre le faubourg de Belfort et la rue des Prés

Cette zone sera desservie depuis le réseau de collecte existant faubourg de Belfort, en grès DN 200 mm, dans le cadre de la Participation pour Voirie et Réseaux.

Le réseau existant rue des Prés en grès DN 150 mm, n'a pas une capacité suffisante.

3.2. Zone 1AU située entre la rue Saint Pierre et la rue de l'Abbé Bidaine

Cette zone sera desservie depuis le réseau de collecte existant rue Saint Pierre, en grés DN 200 mm, dans le cadre de la Participation pour Voirie et Réseaux. Etant donné la topographie du terrain, il est probable qu'un poste de relèvement devra être installé pour permettre l'assainissement de ce secteur.

Le réseau existant rue de l'Abbé Bidaine en grés DN 150 mm, n'a pas une capacité suffisante.

3.3. Zone 2AU située le long de la rue des Près Heydes

La desserte de cette zone nécessite l'extension du réseau rue des Prés Heydes. Toutefois, un raccordement sur la rue Joseph Lhomme pourra être envisagé après vérification de la capacité du réseau existant en fonction de l'importance du projet d'aménagement.

3.4. Zone 1AU située entre le faubourg d'Alsace et la ZAC du Mont Jean

Cette zone pourra être desservie, dans le cadre de la Participation pour Voirie et Réseaux depuis :

- Le réseau de collecte existant faubourg d'Alsace, en grés DN 150 mm.
- Le réseau de collecte existant rue Jean Bourgeois en béton DN 300 mm.

2- ORDURES MENAGERES

3.5. Collecte

La Collecte des ordures ménagères est assurée par le SICTOM.

Il existe plusieurs types de collecte :

- Une collecte des ordures ménagères le mardi et le vendredi
- Une collecte verre, plastique et papier en point d'apport volontaire
- Une déchèterie mobile stationnée dans la commune 10 fois par an
- Un accès à la déchèterie fixe
- Une benne pour les déchets verts

3.6. Traitement

Les Ordures Ménagères sont traitées en Usine d'incinération du SERTRID

3.7. Situation projetée

Mise en place de la Redevance Incitative.

3- EAU POTABLE

Syndicat des Eaux de Giromagny

76, Faubourg d'Alsace
90200 GIROMAGNY
Tél. : 03 84 29 50 19
Fax : 03 84 27 17 39
E-mail : sdeg90@wanadoo.fr

MAIRIE
28 JUIN 2010
90200 GIROMAGNY

ANNEXE SANITAIRE

PLU GIROMAGNY

1) Alimentation en eau potable

1.1) Situation actuelle

La commune de Giromagny fait partie du syndicat des eaux de Giromagny. Ce syndicat assure l'alimentation en eau potable des communes de : Anjoutey, Auxelles-Bas, Auxelles-Haut, Chaux, Etueffont, Giromagny, Grosmagny, Lachapelle sous Chaux, Lepuix-Gy (en partie), Petitmagny, Riervescemont, Rougegoutte et Vescemont.

1.2) Ressources

Les ressources du syndicat proviennent essentiellement de trois puits situés dans le cirque de Malvaux, sur le territoire de la commune de Lepuix-Gy.
Le site de Malvaux distribue 3 000m³/jour environ en saison froide et 4 400m³/jour environ par forte chaleur. La capacité de prélèvement autorisée par arrêté préfectoral est de 5 000m³/jour.
La commune de Giromagny dispose également de deux zones de captages :

- Mont Jean qui distribue exclusivement le quartier des Casernes, c'est-à-dire une partie de la rue St Pierre, la rue des Casernes une partie de la rue des Sources et la rue Bidaine. Ce secteur peut également être alimenté par le réseau de Malvaux en période d'étiage par un bouclage dit « Hautot » situé devant la fontaine du même nom.
- L'Ordon Verrier qui n'est plus utilisé pour la distribution d'eau potable mais peut-être utilisé pour la défense incendie (500m³).

1.3) Stockage (pour défense incendie)

Avec les réservoirs de Malvaux contenant au total 1 200m³, le volume est suffisant pour assurer la défense incendie.

1.4) Distribution

La conduite principale qui traverse le village est en fonte grise DN 200, elle est suffisante pour de nouvelles constructions. Concernant les zones NA devenues dans le PLU zones IAU : elles ne sont pas alimentées par un réseau de distribution d'eau potable. Elles sont raccordables au réseau de distribution existant à proximité (avec maillage si possible) et aux frais des demandeurs. Ces zones doivent être raccordées au réseau d'eau potable par une conduite en PEHD de DN 125 pour un coût à ce jour estimé à environ 100€ du mètre linéaire.

2) Annexe concernant directement la zone IAU rue St Pierre

Le réseau d'alimentation en eau est insuffisant sur la rue St Pierre et sur la rue de l'abbé Bidaine.
Cependant, la commune s'est engagée à faire réaliser les travaux nécessaires, à ses frais et à court terme.

Giromagny, le 28 Juin 2010

Le Président,

Guy MICLO